

NOTES:

¹Remplacé par la Convention du 18 octobre 1907 dans les rapports entre les parties contractantes à la Convention postérieure

²Non-Partie à la Convention I du 18 octobre 1907

³Avec une déclaration

⁴Avec une réserve

⁵Extension à: Anguilla et les territoire dans la souveraineté du Royaume-Uni

Convention concernant la limitation de l'emploi de la force pour le recouvrement de dettes contractuelles (Convention II)

Faite à La Haye le 18 octobre 1907

En vigueur pour le Canada le 26 janvier 1910

BTS 1910/7; CUS 218

PARTIES:

Afrique du Sud

Allemagne

Australie

Autriche

Biélorussie, R.S.S.¹

Canada

Chine

Danemark

El Salvador²

Espagne

États-Unis³

Fidji

Finlande

France

Guatemala²

Haïti

Hongrie

Inde

Irlande

Japon

Libéria

Nicaragua²

Norvège

Nouvelle-Zélande

Pakistan

Panama

Pays-Bas

Philippines²

Portugal

République démocratique populaire Lao

Royaume-Uni

Sri Lanka

Union des Républiques socialistes soviétiques³

NOTES:

¹État se considérant lié

²Avec une réserve

³Avec une déclaration

Traité général de renonciation à la guerre comme instrument de politique nationale (Pacte Briand-Kellogg)

Fait à Paris le 27 août 1928

En vigueur pour le Canada le 24 juillet 1929

RTC 1929/7; RTSN 94/57

PARTIES:

Afghanistan

Afrique du Sud

Albanie

Allemagne

Arabie saoudite

Australie

Autriche

Barbade

Belgique

Brésil

Bulgarie

Canada

Chili

Chine¹

Colombie

Costa Rica

Cuba

Danemark

Égypte

Équateur

Espagne

États-Unis

Éthiopie

Fidji

Finlande

France

Grèce

Guatemala

Haïti

Honduras

Hongrie

Inde

Iran

Iraq

Irlande

Islande

Italie

Japon

Libéria

Luxembourg

Mexique

Nicaragua

Norvège

Nouvelle-Zélande

Panama

Paraguay

Pays-Bas

Pérou

Pologne

Portugal

République dominicaine

Roumanie

Royaume-Uni

Suède

Suisse

Tchécoslovaquie

Thaïlande

Turquie

Union des Républiques socialistes soviétiques

Venezuela

Yougoslavie

NOTE:

¹Avant 1949, Convention applicable à la République de Chine seulement

Acte général pour le règlement pacifique des différends internationaux

Fait à Genève le 26 septembre 1928

En vigueur pour le Canada le 29 septembre 1931

RTC 1931/4; RTSN 93/343

PARTIES:

Australie¹

Belgique¹

Canada¹

Danemark

Éthiopie

Finlande

Grèce¹

Irlande

Italie¹

Luxembourg

Norvège

Nouvelle-Zélande¹

Pakistan

Pays-Bas^{2 3}

Pérou

Suède²

Suisse

Suriname⁴

NOTES:

¹Par adhésion à toutes les dispositions avec une réserve ou des réserves relatives à l'exclusion de la procédure décrite dans l'Acte général, de certains différends ou de certaines méthodes de conciliation

²Adhésion à certaines dispositions seulement de l'Acte général

³Y compris Curaçao et les Indes néerlandaises

⁴Succession

RELATIONS CONSULAIRES

Convention de Vienne sur les relations consulaires

Faite à Vienne le 24 avril 1963

En vigueur pour le Canada le 17 août 1974

RTC 1974/25; RTNU 596/261

PARTIES:

Algérie

Allemagne, République fédérale d'^{1 2}

Argentine

Australie

Autriche

Bahamas